



Programme de contrôle et d'application de la législation

2021, rapport de synthèse annuel

Contexte

Les administrations portuaires canadiennes sont l'autorité chargée de délivrer les permis pour les terres et les eaux portuaires fédérales depuis l'introduction de la loi sur la protection de l'environnement de la *loi maritime du Canada* en 1998 et, en tant qu'autorité fédérale, nous procédons à l'examen environnemental des projets conformément à l'article 82 de la *loi sur l'évaluation des incidences*.

L'Administration portuaire Vancouver-Fraser utilise son propre processus d'examen des projets et de l'environnement (PER) pour s'acquitter de ses responsabilités fédérales en vertu de la *Loi maritime du Canada* et de la *Loi sur les études d'impact*, en examinant soigneusement les effets potentiels de tous les projets de développement proposés sur les terres et les eaux fédérales avant de déterminer si un projet doit être mis en œuvre. Si un projet proposé est approuvé, un permis de projet sera délivré avec des conditions. Le titulaire du permis doit se conformer à la portée et aux conditions énoncées dans le permis de projet.

Dans le cadre du programme de contrôle de la conformité et d'exécution (CME), les projets sont contrôlés par rapport aux conditions du permis et des mesures d'exécution sont prises pour les projets non conformes ou les travaux non autorisés. Les travaux non autorisés sont des travaux ou des activités entrepris sans le permis de projet requis, ou des travaux entrepris qui dépassent la portée des travaux autorisés dans le permis de projet.

Vue d'ensemble du programme de contrôle de la conformité et d'application de la législation

Nous avons actualisé notre approche du contrôle de la conformité et de l'application de la législation afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Formaliser les attentes en matière de respect des permis
- Contrôler plus efficacement le respect des conditions d'autorisation
- Communiquer plus efficacement avec les demandeurs/titulaires de permis
- Garantir des réponses équitables, cohérentes et transparentes en cas de non-respect des règles d'autorisation

Depuis le lancement du programme en 2018, nous avons informé les détenteurs de permis et les locataires sur le programme CME et avons travaillé en étroite collaboration avec les détenteurs de permis pour les aider à comprendre et à résoudre les cas de non-conformité avec les conditions du permis du projet.

Statistiques sur les programmes de FMC

Le tableau ci-dessous résume le nombre de permis délivrés par l'autorité portuaire en 2021 et les activités de vérification de la conformité menées cette année :

Catégorie de permis	Nombre de permis délivrés	Projets en cours de construction	Activités annuelles de vérification de la conformité menées par l'autorité portuaire :	
			Visites de sites*	Examens des rapports : auto-rapports, IM & Rapports EM
Permis de catégorie A	105	Données non disponibles	2	Données non disponibles
Permis de catégorie B	52		3	
Permis de catégorie C	6		6	
Permis de catégorie D	0		1	
Permis pour les projets désignés	0		1	
Potentiellement œuvres non autorisées	N/A	N/A	2	N/A

Les activités de vérification de la conformité menées par l'autorité portuaire au cours de l'année 2020 sont les suivantes :

- Examen de bureau des rapports d'auto-évaluation soumis par les détenteurs de permis indiquant le degré de conformité à chaque condition de leur permis.
- Examen des rapports de surveillance environnementale soumis par les détenteurs de permis qui fournissent des informations sur la surveillance environnementale régulière effectuée sur le site pour assurer la cohérence avec le plan de gestion environnementale de la construction du projet et les conditions du permis.
- Examen des rapports de suivi indépendants soumis par l'observateur indépendant pour les projets de la catégorie D et les projets désignés.
- Visites de sites

Mesures d'exécution

Le tableau ci-dessous présente un résumé des mesures d'exécution qui ont été émises ou résolues au cours du quatrième trimestre de 2020.

Résumé des mesures d'exécution

Titulaire du permis / promoteur	Projet	PER nombre	Catégorie de	Mesures d'exécution		Statut
				Outil utilisé	Date d'émission	
Westshore Terminals Limited Partenariat	Poste d'amarrage 2 Variable Variateur de fréquence Enceinte	17-299	B	Ordre de correction	Septembre 2019	Résolu (en 2021)
Metro Vancouver	Île d'Annacis Eaux usées Station d'épuration Nouvel émissaire Système	17-093	C	Avis de Non-Conformité	Janvier 2021	Résolu
Terminaux Goodrich	Installation de transbordement de bois d'œuvre et embranchement ferroviaire	18-037	C	Ordre de rétablissement	Février 2021	Résolu
BC Ministry of Transport et infrastructures	Remplacement du pont Pattullo	17-107	D	Ordre de correction	Juillet 2021	En cours
Fraser Grain Terminal Ltd.	Fraser Grain Terminal	15-041	D	Ordre de correction	Juillet 2021	Résolu

17-299 : Westshore Terminals Limited Partnership

Une ordonnance de correction a été émise à l'encontre de Westshore Terminals Limited Partnership en septembre 2019, la VFPA ayant appris que Westshore Terminals Limited Partnership avait construit le projet sans se conformer aux exigences de son permis. Westshore Terminals Limited Partnership est de nouveau en conformité.

17-093 : Metro Vancouver

Un avis de non-conformité a été adressé à Metro Vancouver en janvier 2021, la VFPA ayant appris que Metro Vancouver avait procédé à l'enfoncement de pieux en dehors des heures de construction approuvées. Metro Vancouver s'est remis en conformité.

18-037 : Terminaux Goodrich

Un ordre de restauration a été émis à l'encontre de Goodrich Terminals en février 2021 en réponse à l'installation non autorisée d'une route d'accès en gravier à l'intérieur de la zone riveraine. Goodrich Terminals s'est remis en conformité.

17-107 : Ministère des transports et de l'infrastructure de la Colombie-Britannique

Une ordonnance de correction a été émise à l'intention du ministère des transports et des infrastructures de la Colombie-Britannique en juillet 2021, la VFPA ayant appris que le titulaire du permis n'avait pas retenu les services d'un contrôleur indépendant chargé d'examiner la conformité des dossiers environnementaux et des activités de construction sur le site.

18-037 : Fraser Grain Terminal Ltd.

Un ordre de correction a été délivré à Fraser Grain Terminal Ltd. en juillet 2021 pour régler un certain nombre de rapports de surveillance en souffrance exigés en vertu des conditions du permis. L'ordre de correction a été respecté en novembre 2021.

Plus d'informations

Si vous avez des questions, veuillez contacter l'Autorité portuaire Vancouver-Fraser à l'adresse suivante

Téléphone : 604.665.9047

Courriel : eep@portvancouver.com